



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**29 JUIN 2023**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DELIBERATION N° 2023-211**

L'an deux mille vingt-trois, le 29 juin à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 22 juin 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, Mme Patricia FOURQUET, M. David TRANCHECOSTE, M. Jean-Claude PINGET, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, M. Georges PUIG, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAND, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.

**REPRESENTE(S) :** Marie BACH, ayant donné pouvoir à Véronique DUCASSY, Rémi GENIS, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Jacques PALACIN, ayant donné pouvoir à Frédéric GUILLAUMON, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à André BONET, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Edouard GEBHART, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Michèle RICCI, ayant donné pouvoir à Patricia FOURQUET, Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à Jean-Yves GATAULT, Anais SABATINI, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

**ABSENT(S) :** Mme Laurence PIGNIER, M. Frédéric GOURIER, M. Xavier BAUDRY, Mme Charlotte CAILLIEZ, M. Pierre-Louis LALIBERTE, Mme Chantal GOMBERT.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Sébastien MENARD

=====

**Muséum d'histoire naturelle de Perpignan - Demande de subvention auprès de l'Etat (DRAC) et de la Région Occitanie au titre du Fonds Régional d'Aide à la Restauration pour la restauration de 4 statuettes égyptiennes**

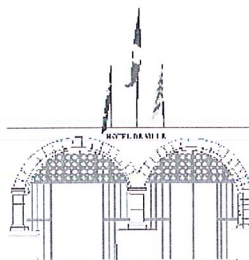
M. André BONET expose :

Mes chers collègues,

Vues les missions du muséum d'histoire naturelle de Perpignan telles que définies à l'article 2 de la loi 2002- 5 du code du patrimoine, et notamment de conserver, restaurer, étudier et enrichir leurs collections et de rendre ces collections accessibles au public le plus large.

Le Muséum d'histoire naturelle de Perpignan conserve, parmi ses collections « musée de France », quatre statuettes égyptiennes représentant Osiris, Isis et Harpocrate ou Horus enfant.

La programmation de restauration intègre une intervention sur les statuettes égyptiennes dans le but de stabiliser la corrosion, les protéger d'éventuelles dégradations et ainsi de pouvoir les exposer lors de l'exposition Egypte – La passion des mondes.



Le budget prévisionnel de la restauration s'élève à 1 582€ HT (mille cinq cent quatre-vingt-deux euros hors taxes).

Considérant qu'un prestataire a été retenu pour la réalisation de cette restauration, et que le dossier présenté à la DRAC Occitanie devant la commission scientifique régionale de restauration le 23 mars 2023, conformément aux articles L.452-1 et suivants du code du patrimoine, a reçu un avis favorable à l'unanimité des membres siégeant, la Ville sollicite donc une participation financière auprès de l'Etat et la Région au titre du Fonds Régional d'Aide à la Restauration pour les musées, à hauteur de 632 € chacun.

En conséquence, je vous propose :

- 1) d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de l'Etat et la Région au titre du FRAR ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière ;
- 3) d'inscrire les recettes au budget de la Ville.

OUI cet exposé,  
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

49 POUR

=====  
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369. 20230629-174848-DE-J-J  
Accusé reçu le : 5 JUIL. 2023  
Affiché le : 5 JUIL. 2023

M. André BONET, Pour le Maire l'Adjoint délégué

